



Tél : 03 88 85 62 90
 Courriel : mairie@dieffenbach-au-val.fr

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021

Sous la présidence du Maire SCHMITT Bernard
 Convocation du 28 juin 2021

Présents : CHAUMET Cédric - GUNTZ Régis - HALTER Fabien - LEIBEL Isabelle - LUX Nathanaël - ORIGAS Jean-Louis - RISCH Sébastien - ROBUR Marine - SPEHNER-REBOUL Justine - WINÉ Marie-Claude

Excusés : BEBON Pascal - NAAS Martine - SCHMITT Stéphane - WEISS Jean (procuration à SCHMITT Bernard)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 7 juin 2021
2. Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
3. Accès à la propriété de Mme CHRISTEN et Mr GOUTTE par l'emplacement réservé n° 2
4. Adoption de la motion de la Fédération nationale des Communes forestières

1. Approbation du compte-rendu du 7 juin 2021

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'offre d'accompagnement, pour réaliser le schéma communal de DECI, proposée par la société QCS Services à la conférence des maires de la Communauté de Communes le 31 mai 2021.

Depuis la départementalisation des services d'incendie en 2000, les points d'approvisionnement en eau contre les incendies ne sont plus contrôlés et mis à jour par les pompiers locaux.

Or il est de la responsabilité des maires d'informer les services de secours des points d'eau disponibles sur leurs bans communaux, de leur état d'entretien, de leur débit et de leur pression.

La société QCS Services basée à Entzheim propose aux communes de les accompagner pour réaliser leur schéma communal de défense extérieure contre l'incendie avec les prestations suivantes :

- état des lieux et collecte des données (plan des réseaux d'eau, informations du SDEA sur l'état et la qualité des poteaux d'incendie avec des mesures de débit et de pression, recensement des zones à risques, etc...)

- investigation de terrain pour affiner ces données
- analyse des risques
- rédaction du schéma communal DECI
- présentation à validation du SCDECI
- rédaction du projet d'arrêté

Pour cette prestation, une grille tarifaire basée sur la surface des communes et le nombre d'habitants a été établie avec un tarif préférentiel si toutes les communes de la vallée de Villé adhèrent à la démarche :

Commune	Hab.	Surface	Prix unitaire*	Prix « 18 communes »**
Albé	475	1149	2 300,00 €	1 840,00 €
Bassemberg	262	188	1 000,00 €	800,00 €
Breitenau	319	448	1 300,00 €	1 040,00 €
Breitenbach	701	1271	2 700,00 €	2 160,00 €
Dieffenbach-au-Val	642	310	1 700,00 €	1 360,00 €
Fouchy	674	832	2 200,00 €	1 760,00 €
Lalaye	476	823	1 900,00 €	1 520,00 €
Maisonsgoutte	822	512	2 100,00 €	1 680,00 €
Neubois	708	1162	2 600,00 €	2 080,00 €
Neuve-Eglise	654	575	2 000,00 €	1 600,00 €
Saint-Martin	353	414	1 300,00 €	1 040,00 €
Saint-Maurice	431	157	1 200,00 €	960,00 €
Saint-Pierre-Bois	791	771	2 400,00 €	1 920,00 €
Steige	618	1031	2 400,00 €	1 920,00 €
Thanvillé	624	204	1 500,00 €	1 200,00 €
Triembach-au-Val	479	204	1 300,00 €	1 040,00 €
Urbeis	332	1231	2 100,00 €	1 680,00 €
Villé	1879	305	3 500,00 €	2 800,00 €

* prix unitaire pour une commune (hors commande groupée) ;

** prix « 18 communes » est un prix remisé si toutes les 18 communes contractualisent la mission.

Le délai de prestation est de 8 semaines, 15 jours après la signature du bon de commande.

Les communes sont invitées à réfléchir à cette offre et à faire part de leur décision à la Communauté de Communes qui relayera les informations à QCS Services.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- > **approuve l'offre proposée par QCS Services pour réaliser le schéma communal de DECI ;**
- > **autorise le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer les documents concernant ce projet ;**
- > **précise que les crédits sont inscrits au budget 2021 (FD 6553)**

3. Utilisation de l'emplacement réservé n°2 pour accès à la propriété de Mme CHRISTEN et Mr GOUTTE parcelle 227

Monsieur le Maire expose la demande des propriétaires habitant Chemin de Hirztelbach.

Après discussion, les membres du Conseil municipal autorisent Mme CHRISTEN et Mr GOUTTE d'accéder à leur propriété par l'emplacement réservé n°2.

Mme CHRISTEN et Mr GOUTTE ne pourront pas demander à la Commune de créer le chemin à l'endroit de cet emplacement de façon à le rendre carrossable. Si des travaux devaient être nécessaires, la prise en charge des frais leur incomberait entièrement. Avant que les travaux soient engagés, la Commune en sera informée et donnera ou non son accord.

Pour mémoire, cet emplacement réservé n° 2 a été créé pour faciliter l'accès à la zone IAU parcelle 46 jouxtant la propriété de Mme CHRISTEN et Mr GOUTTE. En aucun cas ces derniers ne pourront revendiquer la création d'une servitude de fait, et hypothéquer la destinée de la zone IAU.

4. Adoption de la motion de la Fédération nationale des Communes forestières

Monsieur le Maire présente la motion prise par la Fédération Nationale des Communes Forestières, réunie en Conseil d'administration le 24 juin 2021 :

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

▪ exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

 Suivent les signatures des membres du conseil municipal présents :

BEBON Pascal excusé	CHAUMET Cédric	GUNTZ Régis
HALTER Fabien	LEIBEL Isabelle	LUX Nathanaël

NAAS Martine excusée	ORIGAS Jean-Louis	RISCH Sébastien
ROBUR Marine	SCHMITT Bernard	SCHMITT Stéphane excusé
SPEHNER-REBOUL Justine	WEISS Jean procuration à SCHMITT Bernard	WINÉ Marie-Claude